

JRD LV : classes bilangues / sections européennes et de langues orientales : sortir du flou !

Constats de l'existant

- De nombreux dispositifs existent : classes bilangues, sections européennes en collège (sans DNL), sections européennes en lycée (avec DNL), sections internationales, langue renforcée, langue approfondie, langue de spécialité.
- Certains de ces dispositifs ne sont pas (bilangues) ou peu cadrés (européennes : texte de 1992) nationalement. Dans le cas des bilangues, certaines recommandations académiques existent (ex : 2 fois 3 heures).
- En 2010, 296.060 élèves sont inscrits dans une section européenne ou internationale, soit 5,7% des élèves du second degré. Ces sections sont majoritairement implantées en anglais (66,4%), allemand (13,8%) et espagnol (12,6%). La proportion de sections est inégale d'une académie à l'autre.
- Il y a une inégalité d'implantation des sections européennes entre les lycées généraux et les lycées professionnels.

Problèmes

- les classes bilangues, pensées pour sauver les langues à faible diffusion, ont souvent entraîné la fermeture des LV1 puis des LV2.
- selon les établissements, les élèves de classes bilangues n'ont pas les mêmes horaires d'enseignement, avec parfois un gros déséquilibre entre la LVA et la LVB.
- l'horaire diminue souvent au cours de la scolarité au collège, sans information.
- les classes bilangues sont parfois devenues le seul moyen pour faire une langue dite à faible diffusion car elle ne peut plus être prise en LV1 ou 2.
- il n'y a pas de continuité pédagogique entre les collèges et le lycée de secteur : exemple : il existe des bilangues allemand dans les collèges mais une section européenne espagnol, et non allemand, au lycée. Il n'y a donc pas de politique cohérente d'implantation de ces structures qui dépendent beaucoup de l'aval et de l'énergie des IPR à défendre « leur » ou des collègues leur poste.
- les sections européennes sont souvent des classes, comme les bilangues, ce qui, dans certains établissements, crée des filières d'élite.
- les sections européennes en collège prévoient 5h de langue, assurées par le professeur de LV et prises sur la DHG. Au lycée, il y a entre 1 et 2 heures pour la DNL (discipline non linguistique), assurées par un professeur de DNL, associé ou non à un professeur de LV, ce qui constitue une inégalité.
- le terme DNL pose problème car il nie le rôle du langage – donc des langues – dans la construction des savoirs. Or, ce sont les langues qui médiatisent les savoirs dans toutes les disciplines et chaque langue véhicule son mode de pensée scientifique et ses idéologies.
- la certification donnée à un enseignant pour qu'il enseigne une DNL n'obéit à aucun cadrage : le recrutement, à charge des IPR, est flou, voire ubuesque, dans de nombreuses académies.
- la DNL n'est cadrée par aucun texte, en terme de disciplines enseignées, de contenus, d'objectifs : on doit juste y faire les programmes de la discipline enseignée, sans aucune indication sur la partie linguistique de cet enseignement.
- le cours de DNL a tendance à n'être que la traduction en langue étrangère d'un cours en français, entre autres, parce qu'il n'y a pas de véritable travail et de temps de concertation entre prof de LV et prof de DNL et pas de programme national ni de définition d'épreuve pour le Bac mention euro.

- certaines sections européennes et DNL sont toutes concentrées dans un seul établissement, ce qui, avec l'ouverture de la carte scolaire, entraîne des stratégies d'évitement et de dérogation donc de concurrence entre les établissements.
- les enseignants de LV sont écartés des formations académiques de DNL, ce qui rend difficile la collaboration avec leurs collègues de DNL.
- les sections européennes sont peu implantées dans les séries technologiques et professionnelles ; or une DNL technologique ou professionnelle permet d'associer toutes les dimensions de l'enseignement d'une langue, à savoir les dimensions linguistique, interculturelle et professionnelle, et faciliterait la démocratisation.
- les postes à profil DNL bloquent le mouvement intra.
- en série ES, il n'est plus possible de suivre un enseignement de spécialité en LV.

Propositions

- les cartes des LV doivent être remises à plat, du primaire au lycée, en respectant deux critères : la diversification (la priorité doit être donnée aux langues à faible diffusion) et la continuité entre le collège et le lycée.
- une harmonisation des cartes des langues doit être organisée dans chaque académie, et entre académies (cela nécessite donc un pilotage national ministériel), afin qu'aucun établissement ou territoire ne soit « marginalisé » et afin d'aider au retour à une diversification, reflet du multiculturalisme européen.
- les classes bilangues doivent être cadrées nationalement, avec un enseignement de 3h pour chaque langue.
- les sections européennes doivent être cadrées par un nouveau texte national qui explicite les horaires, les objectifs, les contenus des enseignements et des épreuves, le rôle de chacun (prof de LV et de DNL) et les critères de recrutement des enseignants de la DNL. Ce texte doit aussi prévoir un temps de concertation inclus dans le service des enseignants concernés.
- le terme « DNL » mériterait d'être remplacé par « discipline enseignée en LVE ». La formation DNL (prof de la DNL et prof de LV) doit être proposée à tous les acteurs.
- les langues approfondies ou de spécialité (un seul terme devrait exister) doivent être proposées à tous les élèves qui souhaitent en étudier une car, à l'heure de la mondialisation, tout le monde doit pouvoir bénéficier d'un enseignement de haut niveau dans une langue. Ces langues approfondies ou de spécialité sont celles étudiées en LV1, 2 ou 3.
- les DELVE doivent être développées dans les séries professionnelles et technologiques, afin de réduire les disparités entre celles-ci et les séries générales.
- les sections européennes doivent aussi être ouvertes aux LV3.